

Retour d'eau

Présentation à la AFSR



Clapet anti-retour d'eau à la sortie des pompes afin d'éviter le refoulement



Clapet anti-retour pour assurer un cheminement correct de l'eau dans les cuves



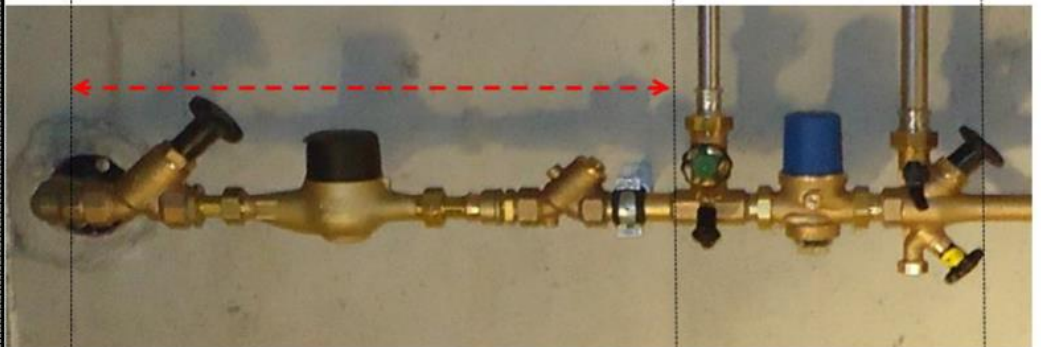
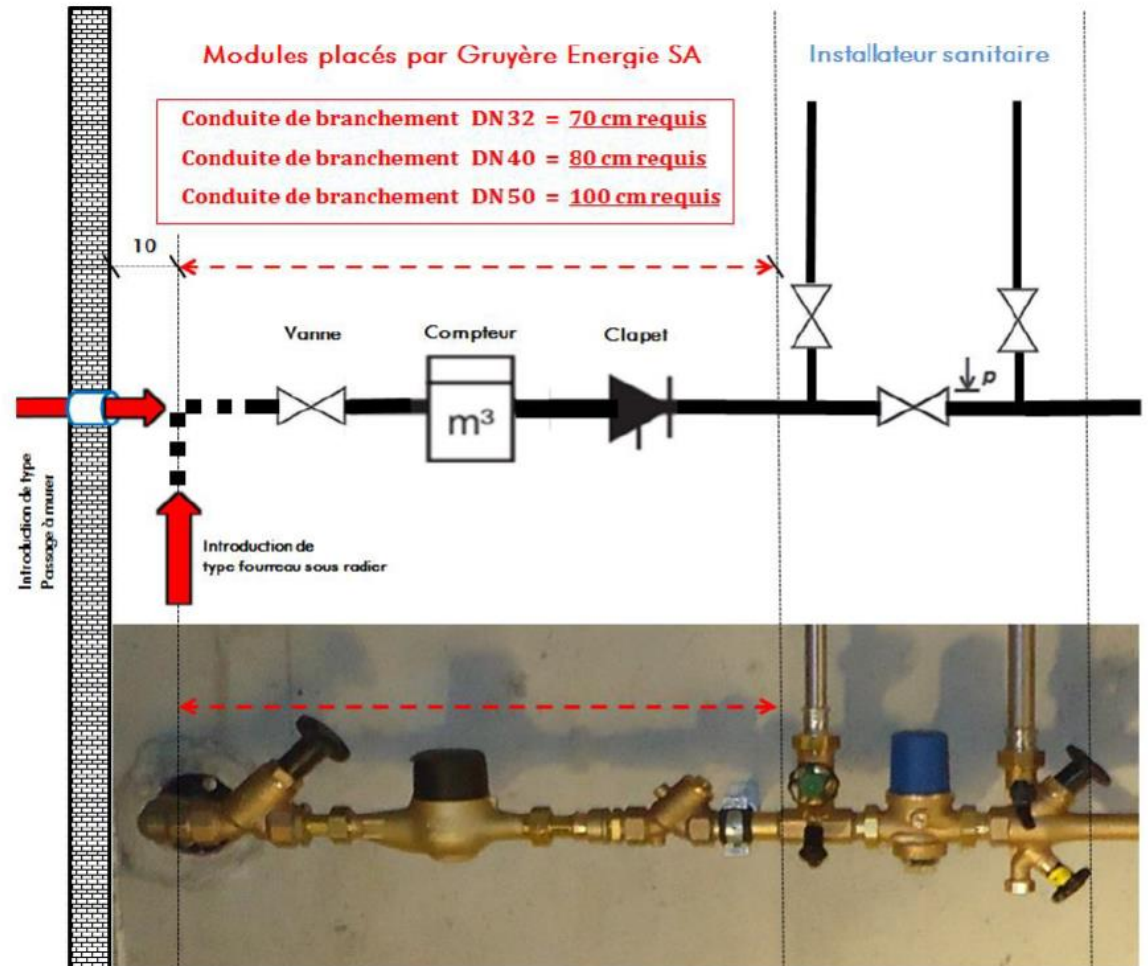
Non homologué par la SSIGE



Homologué par la SSIGE



Principe préconisé par GESA



- Alimentation des provisoires d'eau potable
- Type de vanne préconisée

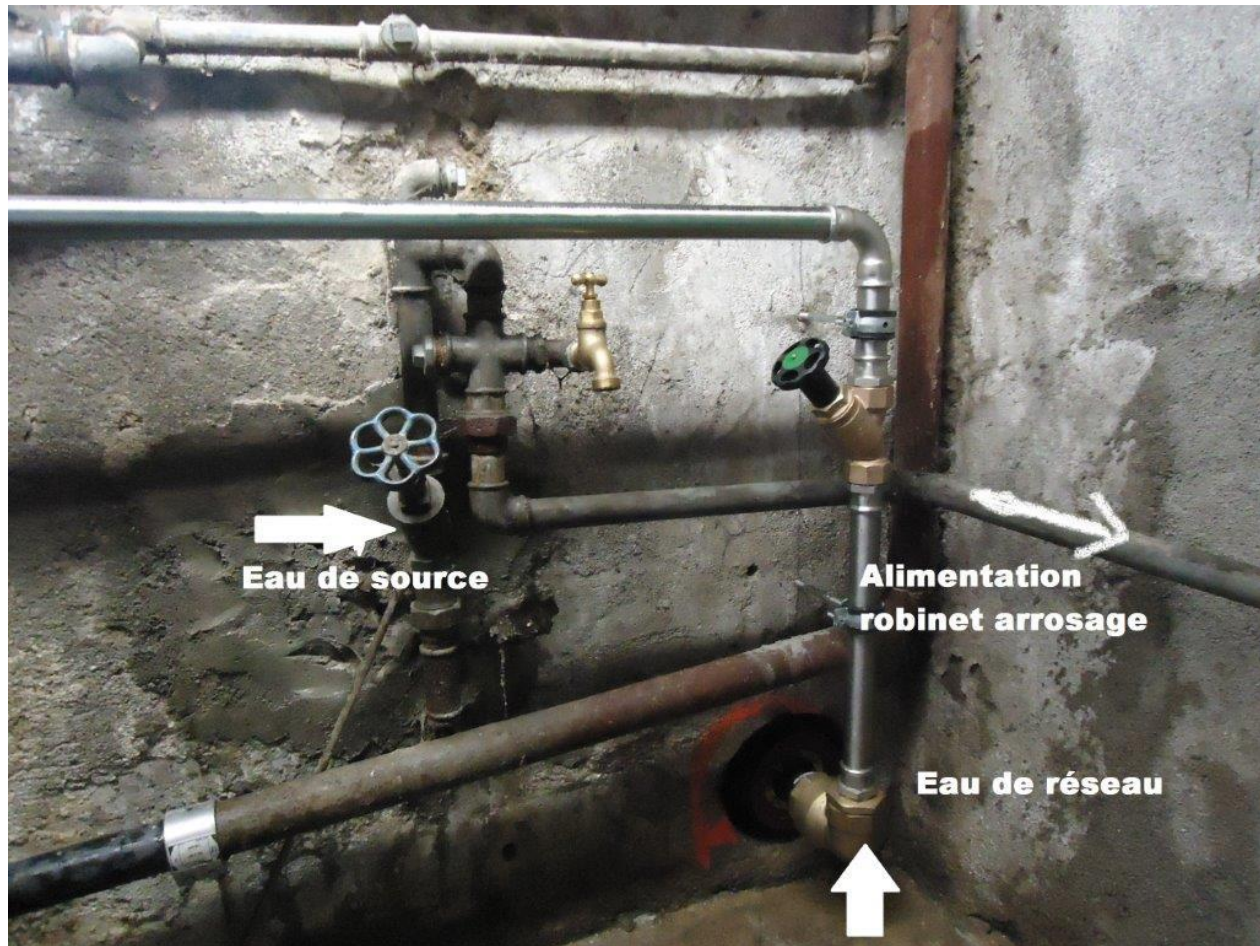


GESA GRUYÈRE ÉNERGIE SA		Demande de pose de provisoire d'eau potable		
Données générales				
Lieu de l'installation				
Adresse		V/ réf. chantier		
N° postal et localité		Article RF		
Propriétaire de la construction				
Madame <input type="checkbox"/>		Monsieur <input type="checkbox"/>		Société <input type="checkbox"/>
Nom, prénom :				
Adresse :				
NPA, localité :				
Téléphone :				Natel :
Type d'installation provisoire d'eau				
<input type="checkbox"/> Type 1	<input type="checkbox"/> Type 2	<input type="checkbox"/> Type 3	<input type="checkbox"/> Type 4	<input type="checkbox"/> Type 5
Forfait CHF 250.-	Forfait CHF 300.-	Forfait CHF 400.-	Forfait CHF 450.-	Forfait CHF 700.-
Limité à 3 jours maximum				
Pose sur borne hydrante				
<input type="checkbox"/> Stortz Ø 55				
<input type="checkbox"/> Robinets				
Adresse de facturation de l'installation, de la consommation d'eau et de la location du matériel				
Madame <input type="checkbox"/>		Monsieur <input type="checkbox"/>		Société <input type="checkbox"/>
Nom, prénom :		Personne contact :		
Adresse :		Téléphone :		
NPA, localité :		Natel :		
Remarques				
La présente demande doit nous parvenir dans un délai minimum de 7 jours avant la date souhaitée pour le raccordement.				
Date d'installation souhaitée :				
Signatures				
Lieu et date :		Nom et signature du requérant :		

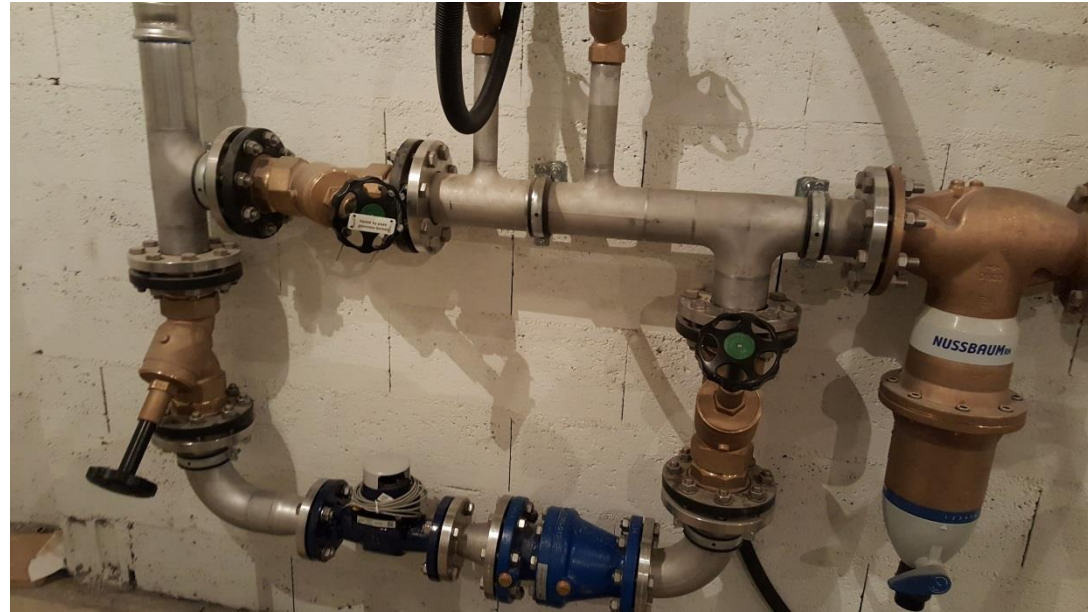
Installation modifiée en raison de la liaison entre le réseau privé (eau de source) et le réseau de distribution
Risque de retour d'eau de source dans le réseau de distribution



Mesure corrective :
Suppression de la liaison entre les deux réseaux



- Clapet anti-retour après compteur
- Disconnecteur après by-pass



Installation avec disconnecteur



- Installation avec by-pass pour pose d'un disconnecteur provisoire lors de l'entretien
- Entretien et contrôle annuel et révision tous les quatre années du disconnecteur
- Contrat obligatoire avec le fabricant.
- Responsabilité des propriétaires



MERCI

Briale Manlio

Responsable Team
construction Eau

Gruyère Energie SA

Rue de l'Étang 20
CP 76 | CH-1630 Bulle 1

T 026 919 23 23

F 026 919 23 25

Manlio.Briale@gruyere-energie.ch
www.gruyere-energie.ch